

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2117-1 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées, que lors de sa séance ordinaire, tenue le 7 mai 2007, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2117-1 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement établissant le traitement des conseillers d'arrondissement* ».

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement, située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal,
arrondissement de Saint-Léonard,
ce 16^e jour de mai 2007.

**LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT,
M^e DANIELLE RUEST**